



Tous les matins c'est pareil, des mamans et des assistantes maternelles fument sous notre nez

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 12 septembre 2008

Bonjour,

Chaque matin j'accompagne ma fille de 4 ans à l'école maternelle. Tous les matins c'est pareil, des mamans et des assistantes maternelles fument sous notre nez, les bébés dans les poussettes respirent ce poison.

Que dit la loi ?

Merci de m'aider

Réponse :

L'interdiction de fumer, dont les conditions sont prévues à l'article [R. 3511-1 du code de la santé publique](#), ne s'applique pas dans la rue.

Si la situation que vous décrivez est localisée à l'intérieur de l'école, y compris dans la cour non couverte, il faut rapidement en référer au recteur d'académie ou [déposer une plainte](#) entre les mains du procureur de la République

Vous pouvez commander en ligne la documentation très détaillée à ce sujet [Espaces sans Tabac le Droit à l'air libre dès l'enfance](#)